

FICHE D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE PUBLIQUE - ANNÉE SCOLAIRE : [2024]/[2025]

❶ INSCRIPTION À LA Direction Éducation Parentalité : L'inscription administrative se fait d'abord auprès de la DIREP; la carte scolaire détermine l'école d'affectation selon votre domicile. Pièces justificatives à fournir : voir au dos.

❷ ADMISSION AUPRÈS de la DIRECTION D'ÉCOLE : Puis, l'admission définitive est enregistrée par la Direction d'école : pour cela, le service Vie Scolaire vous délivre une fiche de pré-inscription, les coordonnées du directeur et les modalités de prise de rendez-vous. Pièces justificatives à fournir : voir au dos.

❶ a) Votre enfant n'aura pas 3 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours ? son inscription à l'école maternelle n'est pas systématique et sera sur liste d'attente. Les places sont limitées, selon le projet pédagogique de l'école, et réservées exclusivement aux enfants issus du périmètre scolaire. b) Vous n'habitez pas la Chapelle-Sur-Erdre ? ou vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur ? Vous devez faire une demande de **dérogation avant fin mars**. Renseignez-vous du cadre réglementaire auprès du service Vie Scolaire.

NOM et Prénoms de ou des enfants à scolariser	Date et lieu de naissance	M	F	Classe à fréquenter

Inscrit(s) en application du périmètre scolaire à l'école publique de :

Si arrivée en cours d'année scolaire, à compter du :

-Un dossier de demande de dérogation est-il en cours ? OUI NON

-Avez-vous déjà un enfant scolarisé dans une École Maternelle / Élémentaire Chapelaine ? OUI NON

-Si oui, indiquez le(s) nom(s)-prénom(s), classe(s) et école(s) fréquentée(s) à la prochaine rentrée scolaire :

.....

.....

	1er responsable légal en cas de séparation ou de famille monoparentale, personne ayant la garde principale *	2ème responsable légal	CONJOINT ou autre responsable légal (famille recomposée, tuteur, responsable délégué...)
	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>
Nom
Prénoms
Adresse
Domicile
Mobile	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []
@ email	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []
Profession
Employeur
Adresse
☎ Travail	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []	[] [] [] [] []

* Préciser si résidence alternée : OUI NON

Le parent n'ayant pas la garde a-t-il l'autorisation de prendre l'enfant à la sortie de l'école ? OUI NON

Signature du responsable légal :

**PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AUPRÈS DE LA DIRECTION ÉDUCATION et PARENTALITÉ
POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION
A L'ÉCOLE MATERNELLE ET / OU ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

1) Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- Quittance de loyer ou bail signé,
- ou Attestation d'assurance habitation ou facture,
ⓘ ***Ne sont pas admises les factures de téléphones mobile***

- Pour les familles hébergées chez une tierce personne :

- A joindre par l'hébergeant :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur,
- Justificatif de domicile de l'hébergeant,
- Pièce d'identité de l'hébergeant,

- A joindre par l'hébergé(e) :

- *Justificatif émanant d'une administration au nom de l'hébergé(e) à l'adresse de l'hébergeant (relevé d'identité bancaire, attestation de sécurité sociale, CAF ou Pôle Emploi...)*

2) Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance portant filiation,

3) Carnet de santé de l'enfant (pages concernant la vaccination),

4) Dernier Avis d'imposition ou l'attestation de Quotient Familial CAF ou MSA,

5) Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant était déjà scolarisé,

6) Une attention toute particulière est accordée à l'inscription des enfants placés en famille d'accueil, en classe ULIS , ou en situation de handicap : se renseigner auprès du service Vie Scolaire au plus tôt.

**PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE POUR L'ADMISSION
DÉFINITIVE
A L'ÉCOLE MATERNELLE ET / OU ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

1) Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance portant filiation,

2) Carnet de santé de l'enfant,

3) Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant était déjà scolarisé.